

SAS - Société par actions simplifiée

Caractéristiques

- ❑ **Associés** : Minimum un associé. Personne physique ou morale. Non commerçant.
- ❑ **Montant minimum du capital** : 37.000 euros.
- ❑ **Capital minimum à débloquent** : 50% lors de la création. Le solde est échelonné sur 5 ans.
- ❑ **Apports** : Numéraire et nature.
- ❑ **Capital variable** : Oui.
- ❑ **Responsabilité des associés** : Limitée aux montants des apports.
- ❑ **Dirigeants** : Président. Personne physique ou morale. Associé ou tiers.
- ❑ **Responsabilité des dirigeants** : Responsabilité civile et pénale.
- ❑ **Nomination, révocation des dirigeants** : En assemblée générale ordinaire.
- ❑ **Régime fiscal de la société** : Impôt sur les sociétés.
- ❑ **Déduction rémunération du dirigeant** : Oui.
- ❑ **Régime fiscal du dirigeant** : Catégorie des traitements et salaires.
- ❑ **Régime social du dirigeant** : Régime général de la sécurité sociale des salariés. Pas d'assurance chômage UNEDIC sauf assurance volontaire
- ❑ **Particularité** : Une grande liberté est laissée aux associés-fondateurs pour organiser les statuts.
- ❑ **Commissaire aux comptes** : Oui.

Transmission : Cession des parts libres sauf clauses contraires dans les statuts.

Avantages

- ❑ Possibilité d'être salarié de la société pour le dirigeant,
- ❑ Les risques sont limités aux apports des associés,
- ❑ La transmission des actions est peu onéreuse.

Inconvénients

- ❑ Obligation d'avoir un commissaire aux comptes,
- ❑ Interdiction de faire appel à l'épargne public,
- ❑ Structure lourde,
- ❑ Un soin particulier doit être apporté lors de la rédaction des statuts pour éviter les problèmes d'interprétations ultérieurs.